



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité N°01/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 205'000.- pour la révision du Plan d'affectation communal et son règlement

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 20 mars et 8 mai pour l'étude du préavis No 01/2023.

Elle remercie Monsieur Jean-Marc Schlaeppli, Municipal, de sa présence lors de la séance du 8 mai de même que pour les réponses données aux questions qui lui avaient été transmises par écrit au préalable.

La Commission s'est interrogée sur le périmètre du crédit d'étude. Il s'agit du processus complet de révision du PACom. Ce genre de processus peut être lent et incertain. Pour Etoy, il n'y a pas de zone à déclasser, ce qui devrait limiter les risques de procédures légales. De plus, la Municipalité précise que la zone de Littoral Parc ne fait pas partie du PACom, sauf pour les questions liées à la mobilité.

La Municipalité a communiqué la répartition du budget selon les quatre phases du projet.

L'attribution du mandat a été faite après examen de plusieurs offres. Les critères de coût comptaient pour 30% dans la grille d'évaluation utilisée.

Etat financier

Les disponibilités de trésorerie au 25 avril 2023 montrent des liquidités totales de CHF 2'163'380.00.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité propose au Conseil Communal :

1. d'accorder la demande de crédit de CHF 205'000.00 pour la révision du Plan d'affectation communal et son règlement.
2. d'accepter que ce montant soit financé avec notre trésorerie courante.
3. d'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson
Président

Aurélie Roulet Wyss
Rapporteuse

Etoy, le 8 mai 2023